

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 19/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 29 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du budget :

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (SIDECM, Manufacture des Tapis, snack, Pôle Emploi, restaurant de plage, etc) et, en dépenses, l'entretien de ceux-ci et la construction de nouveaux locaux.

CM 29/03/2018

N° 2018/046

BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Pour 2018, le budget comprend d'une part, les reports d'un montant de 1 379 694,38 € pour les travaux et études relatifs à la construction de la maison pluridisciplinaire de santé et des crédits nouveaux pour les raccordements aux différents réseaux (27 000 €) et, d'autre part, des crédits nouveaux pour la reconstruction du restaurant de plage à hauteur de 300 000 €.

Le financement de ces travaux est assuré par l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2017 (160 879,45 €), le virement complémentaire pour 320 000 € et le produit des cessions de locaux de la MSP pour 1 269 000 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 86 000 €, comprenant les charges locatives et taxes foncières, les primes d'assurances, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, et pour 2018, la taxe d'aménagement due au titre de la MSP (33 400 €).

Les loyers encaissés et les remboursements de charges sont prévus à hauteur de 332 000 € dont 30 000 € au titre de la MSP.

Par ailleurs, le budget prévoit une recette de 150 000 € correspondant à l'indemnité d'assurance pour le sinistre du restaurant de plage.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2017 à l'investissement s'élève à 160 879,45 € et le virement complémentaire à 320 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 508 670,00 €
La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 2 019 646,13 €

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget annexe « immeubles de rapport » de la commune pour l'exercice 2018.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2018,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le - 5 AVR. 2018

ID : 083-218300424-20180329-DCM2018_046-DE

CM 29/03/2018

N° 2018/046

BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

	DEPENSES		RECETTES
Section de fonctionnement	508 670,00 €		508 670,00 €
Chapitre 011 : charges à caractère général	86 000,00 €	Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	332 000,00 €
Chapitre 014 : atténuations de produits	100,00 €	Chapitre 77 : produits exceptionnels	150 000,00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	320 000,00 €	Chapitre 042 : opérations d'ordre	26 670,00 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre	96 500,00 €		
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	70,00 €		
Chapitre 66 : charges financières	5 500,00 €		
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	500,00 €		
Section d'investissement	2 019 646,13 €		2 019 646,13 €
Chapitre 001 : solde d'exécution reporté	127 181,25 €	Chapitre 10 : dotations et réserves	160 879,45 €
Chapitre 040 : opérations d'ordre	26 670,00 €	Chapitre 040 : opérations d'ordre	96 500,00 €
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	6 600,00 €	Chapitre 041 : opérations patrimoniales	6 600,00 €
Chapitre 16 : remboursement d'emprunts & cautions	134 500,00 €	Chapitre 13 : subventions reçues (département)	166 666,68 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	17 042,35 €	Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	320 000,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	15 000,00 €	Chapitre 024 : produits des cessions	1 269 000 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	1 692 652,53 €		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 21 POUR - 6 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ
Marc Étienne LANSADÉ

